

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 janvier 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - M. MASSON (pouvoir M. DEVALEE) - M. DUPIRE (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. BERTELOOT (pouvoir M. MILLOT) - M. IZIMER (pouvoir M. EL HASSOUNI) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme GAUTHIE

OBJET DE LA DELIBERATION

Association Greze Innovation - Convention d'objectifs et de moyens à conclure avec la Ville

Monsieur El Hassouni au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Greze Innovation, association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 1997, a pour objet de favoriser la promotion des cultures urbaines.

La Ville a affiché sa volonté de soutien à l'association Greze Innovation en concluant une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle de 2009 à 2011. Elle a continué à soutenir cette association en 2012 et 2013 et souhaite le faire à nouveau sur trois ans dans le but de favoriser la mise en œuvre de son projet associatif.

Les objectifs fixés dans la nouvelle convention sont les suivants : favoriser la participation des adhérents à la vie statutaire et à l'organisation des activités de l'association, les rencontres et les échanges entre adhérents, l'information de ces derniers et du public sur les cultures urbaines, l'autonomie des jeunes, l'accès de tous aux loisirs de qualité, l'encouragement à la créativité et à la pratique artistique, le développement d'outils d'expression, l'intégration sociale par le biais de la culture, la sensibilisation des jeunes à la citoyenneté, la lutte contre l'échec scolaire et la fracture sociale, les mixités sociales, les rencontres inter-générationnelles, la création de lien social.

Ces objectifs seront déclinés au travers de l'organisation des événements Xbattle Pro, le tournoi Foot Respect et les ateliers découvertes Expression libre, qui constitueront le relais pour les associations évoluant sur le quartier des Grésilles en cohérence avec les actions mises en place dans le cadre de la politique de la ville (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et du Plan Éducatif Global.

Ils trouveront leur accomplissement au travers d'un programme d'actions établi pour les années 2014-2015-2016.

La convention, signée pour une durée de trois ans, validera la contrepartie financière de ces engagements, à savoir une subvention annuelle de la Ville de 7 000 €, qui fera l'objet d'un versement chaque année au mois de mars.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la pérennisation du soutien de la Ville à l'association Greze Innovation, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et l'association, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, annexée au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ